

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/087

L'an deux mille dix-huit et le 1^{er} juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Joël DEVAUD, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Roger LACOME, Monique MARTIN

Objet : Programme 2015 « Renforcement éclairage mairie » commune de Castelbajac - Modification du montant des fonds libres à verser au SDE et Participation par fonds de concours de la commune de Castelbajac

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2016/003B prise par la CCPLB relative à l'engagement de la communauté à verser une somme de 4 000 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2015 « Renforcement de l'éclairage pour l'accessibilité des handicapés de la mairie - Commune de Castelbajac ».

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu : 4 247.75 €. Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	10 194.60 € TTC
- Participation SDE.....	4 247.75 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	1 699.10 €
- Participation CCPL.....	4 247.75 €

Monsieur le Président demande :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 4 247.75 € au lieu de 4 000 €.
- l'autorisation de demander la participation à la commune de Castelbajac par fonds de concours du montant suivant : 2 123.87 € pour ce programme.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver le plan de financement définitif relatif au programme « Renforcement de l'éclairage pour l'accessibilité des handicapés de la mairie - Commune de Castelbajac »,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir: 4 247.75 € au lieu de 4 000 €.
- de solliciter un fonds de concours d'un montant de 2 123.87 € à la commune de Castelbajac dans le cadre de sa participation pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **19 JUIN 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180601-2018-087B-DE
Date de télétransmission : 19/06/2018
Date de réception préfecture : 19/06/2018